

Le 9 novembre 2011

Madame Louise Roy
Présidente
Office de la Consultation publique de Montréal

Madame la Présidente,

La consultation pour le centre de traitement de matières organiques qui desservirait l'Ouest-de-l'Île aura lieu ce soir au Centre communautaire de Dorval.

Aéroports de Montréal tient à informer officiellement l'Office de consultation publique de Montréal de sa décision de refuser l'implantation d'un centre de compostage sur les terrains qui relèvent de sa responsabilité compte tenu du risque significatif d'accroissement du péril aviaire. Cette décision a déjà été communiquée à la Ville de Montréal à plusieurs reprises.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.



Pierre Gagnon,
Vice-président, Affaires juridiques

c.c. M. Roger Lachance, Directeur associé - Environnement



Montréal, le 14 novembre 2011

Monsieur Pierre Gagnon
Vice-président, Affaires juridiques
Aéroports de Montréal
800, place Leigh-Capreol, bureau 1000
Dorval (Québec)
H4Y 0A5

Monsieur le Vice-président,

J'ai bien reçu votre lettre datée du 9 courant exposant la décision d'Aéroports de Montréal de refuser l'implantation d'un centre de compostage sur ses terrains, à Dorval.

La commission aimerait avoir l'occasion d'échanger avec vous sur les raisons qui motivent ce changement de position de la part de votre institution. Je vous invite donc fortement à présenter votre point de vue sur le risque d'accroissement du péril aviaire ou sur toute autre question que vous jugeriez pertinente, lors de la seconde partie de la consultation. Vous pouvez le faire, et c'est ce que nous souhaiterions, en vous présentant le 5 décembre à Dorval pour échanger avec les commissaires, ou encore en nous expédiant simplement votre mémoire pour considération.

Vous devez toutefois vous inscrire avant le 1^{er} décembre auprès de Gilles Vézina, à l'OCPM (514 872-8510) ou par courriel à ocpm.qc.ca/inscription. Les détails pratiques vous seront communiqués sur l'endroit et l'heure.

Je vous prie, monsieur le Vice-président, de recevoir mes meilleures salutations.

Louise Roy
Présidente

c. c. Madame Chantal I. Gagnon
Monsieur Roger Lachance, Directeur associé - Environnement

Le 15 novembre 2011

Madame Louise Roy
Présidente
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Objet : Centre de compostage – Ouest de l'Île de Montréal

Madame la Présidente,

Nous accusons réception de votre lettre du 14 novembre 2011 relativement au dossier mentionné sous rubrique.

Il est important de préciser d'entrée de jeu qu'Aéroports de Montréal n'a pas « changé de position » quant à l'implantation d'un centre de compostage sur le site aéroportuaire Montréal-Trudeau. Notre société n'a jamais accepté la localisation de cette activité sur le territoire qu'elle est chargée d'administrer.

La sécurité du transport aérien est une priorité absolue pour Aéroports de Montréal et ceci ne souffre aucun compromis. Telle qu'il l'a été communiqué de façon non-équivoque à la Ville de Montréal depuis plusieurs semaines, et de façon spécifique à Monsieur Alan de Sousa, l'accroissement du risque dans la zone primaire de péril aviaire rend l'exploitation d'un centre de compostage tout à fait incompatible avec les activités aéroportuaires. La décision de notre société est donc finale.

Dans les circonstances, Aéroports de Montréal n'entend pas soumettre de mémoire dans le cadre du processus de consultation publique et n'estime pas utile sa présence à la rencontre du 5 décembre prochain.

Veuillez agréer, Madame la présidente, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le vice-président, Affaires juridiques
et secrétaire



Pierre Gagnon

PG/jf

c.c. : Monsieur Roger Lachance, Directeur associé – Environnement
Madame Christiane Beaulieu, Aéroports de Montréal
Monsieur Guy Landry, Aéroports de Montréal

AÉROPORTS DE MONTRÉAL
800, place Leigh-Capreol, bureau 1000
Dorval (Québec) H4Y 0A5 CANADA
T 514 394.7201 F 514 394.7356